

Groupe de Travail vœux et barèmes mouvement inter-académique

Lors de ce GT, les commissaires paritaires élus du SNEP-FSU Paris ont apporté et rappelé quelques éléments:

- l'importance du paritarisme dans la gestion des personnels et la recherche d'une équité maximale dans le respect des textes. Dans ce cadre nous rappelons la qualité de travail avec les agents administratifs du rectorat.
- la nécessité d'un calibrage important pour la prochaine rentrée en lien avec la spécificité de l'académie de Paris (beaucoup de jeunes collègues entrants, de jeunes mères qui devront s'arrêter, d'ATP restant dans leur académie)
- l'évolution positive du barème national en faveur d'un rééquilibrage entre l'ancienneté de poste et les priorités légales (rapprochements de conjoint, priorités handicap et éducation prioritaire) sans mettre en concurrence les collègues. Désormais le rapport est de 1/11 (contre 1/21 l'an dernier), un collègue avec 11 ans d'ancienneté de poste à Paris a le même barème qu'un collègue avec un rapprochement de conjoint et 1 an d'ancienneté poste.
- la gestion plus pointue des situations de conjoints dans les pièces justificatives à fournir selon que l'on soit marié, pacsé sans enfant ou avec un enfant commun d'autant plus que certains collègues étaient concernés par deux situations
- la difficulté pour les collègues concernés par des dossiers médicaux et demandeurs RQTH. La démarche à entreprendre est peu évidente et il est compliqué d'exposer sa situation.
- les progrès à faire en prenant en compte la situation des enfants issus de parents de même sexe pour le rapprochement de conjoint.

S'en est suivie l'étude cas par cas des 96 demandeurs de mutation inter-académique.

Les commissaires paritaires :

David ARISTIDE – Franck BARBAUD - Virginie FERNANDEZ
Jérémy FLEURY – Julien GIRAUD – Joan NOTARIO - Sébastien SOUQUET